



PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE LA MOTTE
COMTÉ D'ABITIBI-OUEST

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE D'AJOURNEMENT

DU 19 DÉCEMBRE 2014

Séance d'ajournement du Conseil de cette Municipalité, tenue à la salle des délibérations, ce dix-neuvième jour de décembre, de l'an deux mille quatorze, à dix-neuf heures onze minutes, sous la présidence de monsieur René Martineau.

SONT PRÉSENTS :	René	Martineau	Maire
	Mariette	Savard	Conseillère (1)
	Marcel	Masse	Conseiller (2)
	Jocelyne	Wheelhouse	Conseillère (4)
	Marcel	Bourassa	Conseiller (5)
	Marie-Hélène	Massy-Émond	Conseillère (6)

ABSENT :	Bertrand	Francoeur	Conseiller (3)
----------	----------	-----------	----------------

Tous les membres du conseil et formant quorum.

Madame Rachel Cossette, directrice générale et secrétaire-trésorière, est également présente.

14-12-152 OUVERTURE DE LA SÉANCE D'AJOURNEMENT

IL EST PROPOSÉ, par madame Marie-Hélène Massy-Émond, appuyé par monsieur Marcel Masse et unanimement résolu, que la séance d'ajournement est ouverte à 19h11.

14-12-153 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ par madame Marie-Hélène Massy-Émond, appuyé par monsieur Marcel Masse et unanimement résolu, que l'ordre du jour soit adopté.

ADOPTÉE

14-12-154 ADOPTION DU BUDGET POUR L'ANNÉE 2015

CONSIDÉRANT QUE le règlement #30, adopté le 7 janvier 1946, autorise l'imposition de la taxe foncière annuelle par résolution (991 CM);

CONSIDÉRANT QUE les prévisions budgétaires des recettes et des dépenses pour l'année 2015, s'établissent comme suit :

PRÉVISIONS DES RECETTES

Taxe foncière	222 111 \$
Taxe collecte porte à porte	28 560 \$
Taxes services communautaires	17 684 \$
Taxes protection incendie	40 628 \$
Taxes déneigement Noisetiers	1 573 \$
École primaire	1 294 \$
Terres publiques	5 484 \$
Diversification des revenus	776 \$
Redevance recyclage et collecte	18 139 \$
Redevance élimination	13 873 \$



Autres recettes locales	27 947 \$	
Péréquation	6 900 \$	
Entretien chemin d'hiver	59 023 \$	
Entretien et conservation réseau routier	177 067 \$	
Création d'emploi	8 100 \$	
TOTAL DES RECETTES PRÉVUES POUR 2015		<u>629 160 \$</u>
<u>PRÉVISIONS DES DÉPENSES</u>		
ADMINISTRATION GÉNÉRALE		123 521 \$
Législation	16 341 \$	
Gestion financière et administrative	75 358 \$	
Greffe (élection)	2 623 \$	
Évaluation	19 857 \$	
Gestion du personnel	3 200 \$	
Édifice Municipal	6 1425 \$	
SÉCURITÉ PUBLIQUE		80 189 \$
Police	29 296 \$	
Protection incendie	50 093 \$	
Mesure d'urgence	800 \$	
TRANSPORT ROUTIER		238 390 \$
Voirie entretien été	96 148 \$	
Voirie construction	43 154 \$	
Travaux saisonniers	35 912 \$	
Enlèvement de la neige	60 876 \$	
Éclairage des rues	2 300 \$	
HYGIÈNE DU MILIEU		62 788 \$
Réseau d'égouts	0 \$	
Matières résiduelles et recyclables	35 783 \$	
Collecte porte à porte	16 2778 \$	
Gestion parc à conteneur	10 727 \$	
Gestion des cours d'eau	0 \$	
AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT		73 346 \$
Urbanisme	7 110 \$	
Promotion et développement	40 937 \$	
Logement	5 426 \$	
Autres (quotes-Parts)	19 873 \$	
LOISIRS ET CULTURE		45 726 \$
Chalet	1 392 \$	
Administration	0 \$	
Centre communautaire	18 529 \$	
Patinoire	2 000 \$	
Plage	200 \$	
Parc et terrains de jeux	1 010 \$	
Expositions et foires	0 \$	
Autres (animation)	12 046 \$	
Bibliothèque	8 549 \$	
Activités diverses	2 000 \$	
FRAIS DE FINANCEMENT		5 200 \$
Autres frais de financement	5 200 \$	



AUTRES ACTIVITÉS FINANCIÈRES

Transfert investissement divers	0 \$
Immobilisation	0 \$

TOTAL DES DÉPENSES PRÉVUES POUR 2015

629 160 \$

CONSIDÉRANT QUE le conseil se doit de prévoir par l'imposition de taxes, les sommes nécessaires aux dépenses d'administrations ; qu'il doit aussi pourvoir aux améliorations et faire face aux obligations de la municipalité ;

CONSIDÉRANT QU'il existe un écart de deux cent vingt-deux mille cent onze dollars (222 111 \$);

CONSIDÉRANT QUE l'évaluation des biens-fonds de cette municipalité est de trente et un millions cent neuf mille trois cent dollars (31 730 200 \$);

EN CONSÉQUENCE :

Sur proposition de madame Jocelyne Wheelhouse, appuyé par madame Mariette Savard.

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU, que soit adoptée séance tenante :

Une taxe de SOIXANTE -DIX SOUS (0.70/100\$) du cent dollars d'évaluation, telle que portée au rôle d'évaluation imposée et prélevée pour l'année fiscale 2015, sur tout terrain, lot ou partie de lot, avec toutes constructions y érigées, s'il y a lieu, et tout ce qu'incorporé au fonds et défini par la loi comme biens-fonds ou immeubles.

ADOPTÉE

14-12-155

ADOPTION DU PROGRAMME TRIENNAL DES IMMOBILISATIONS POUR LES EXERCICES FINANCIERS SE TERMINANT LE 31 DÉCEMBRE 2015, 2016 ET 2017

CONSIDÉRANT QUE l'article 953.1 du code municipal stipule que "le conseil d'une municipalité locale doit, au plus tard le 31 décembre de chaque année, adopter le programme des immobilisations de la municipalité pour les trois exercices financiers subséquents" ;

CONSIDÉRANT QUE le programme des immobilisations de la municipalité de La Motte se présente comme suit :

Numéro	Identification	2015	2016	2017
01-001		0\$	0\$	0\$
TOTAL		0\$	0\$	0\$

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ, par monsieur Marcel Bourassa, appuyé par monsieur Marcel Masse et unanimement résolu, que le programme triennal des immobilisations pour les années 2015, 2016 et 2017 soit et est adopté tel que présenté.

ADOPTÉE



14-12-156 **ADOPTION DU TAUX D'INTÉRÊT ET DU TAUX DE PÉNALITÉ**

IL EST PROPOSÉ, par monsieur Marcel Masse, appuyé par madame Mariette Savard et unanimement résolu, que tout compte dû, porte intérêt à raison de treize pour cent (13%) par an, ainsi qu'une pénalité de cinq pour cent (5%) à compter de l'expiration du délai pendant lequel tout compte doit être payé.

ADOPTÉE

14-12-157 **LEVÉE DE LA SÉANCE**

IL EST PROPOSÉ, par monsieur Marcel Bourassa, appuyé par madame Marie-Hélène Massy-Émond et unanimement résolu, de LEVER LA SÉANCE.

Il est 19h27.

ADOPTÉE

Secrétaire-trésorière

Maire

«Je, René Martineau, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.»
